

Cloisons - 98/62 - 1x Glasroc® H Ocean 18S - 1x Placoplatre® BA 18S - Hydrostil®+ MSP 62-50 - 0.90 m - EI60 - 38 dB - 3.30 m - sans isolant

Description

Les cloisons de distribution Placostil® "monoparement" sont constituées de plaques de plâtre Placo® de 90 cm de largeur vissées sur une ossature en acier galvanisé Placostil®. Elles constituent des ouvrages offrant une gamme très étendue de performances, obtenues en variant la nature des plaques, la dimension de l'ossature, ou l'ajout d'un isolant. Cette solution est constituée de plaques Glasroc® H Ocean 18S hautement hydrofugés associées aux ossatures et vis Hydrostil®+ 500h, à l'enduit Placomix® Hydro et à la bande à joint Hydro Tape. Cette solution, constituée de plaques Glasroc® H Ocean 18S, est destinée aux locaux Eb+ collectifs et à certains locaux EC comme les cuisines collectives et douches collectives de stade ou de gymnase. La plaque Glasroc® H Ocean 18S possède un carton de couleur bleu clair et elle est classé A1.

Domaines d'emploi

Initialement destinées aux milieux hospitaliers, les cloisons Placostil® "monoparement" trouvent également leur place dans tous les locaux où des résistances aux chocs d'occupation importantes ou de hautes performances acoustiques ou de résistance au feu sont exigées.

Performances

Type	98/62	
Epaisseur totale de la cloison	98 mm	
Nombre et type de plaques par parement	1^{er} parement	1x Glasroc® H Ocean 18S
	2^{ème} parement	1x Placoplatre® BA 18S
Isolation	Type	sans isolant
Ossature	Montant/Rail ou Cornière	Hydrostil®+ MSP 62-50 et R 62
	Entraxe montant	0,90 m
	Montant simple ou double	Simple
	Hauteurs limites	3,30 m
Résistance au feu	Protection Incendie	EI60
Performances acoustiques	R_A	38 dB
Résistance aux chocs		120 J

Justificatifs

Référence RE acoustique : Simulation AcouS STIFF®
 Référence PV Resistance au feu : RS15-101
 DTA/DTU : 9/16-1032_V3

Notes

Résistance au feu : hauteur maxi 5,10 m. Performance obtenue avec joints horizontaux en vis-à-vis non protégés, et boîtiers électriques non protégés décalés ou protégés en vis-à-vis (cf. nouvelles dispositions - sept. 2015).